

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 06 novembre 2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 09 octobre 2024</p> <p>Date d'affichage : 09 octobre 2024</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 20px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 20px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Gilbert CROS, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Robert PISSAVY, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Flore COUTURE, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Béatrice THOMAS, Félix ROCHE</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

OBJET : Décision modificative n°2 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2024

L'exploitation optimisée de la STEP a permis de meilleurs résultats en termes d'extraction de boues et de préservation de l'environnement avec une multiplication par 3. De ce fait nous avons utilisé proportionnellement plus d'électricité et cela nécessite des crédits supplémentaires sur le chapitre 011. Aussi il est nécessaire d'avoir plus de crédits sur l'opération STEP pour la réalisation de l'étude de risques obligatoire depuis le 1er janvier et pour l'acquisition d'une nouvelle pompe.
Enfin un décalage de 0,01 € sur les amortissements est aussi prévu.

La décision modificative suivante est proposée.

Date de transmission de l'acte: 07/11/2024

Date de réception de l'AR: 07/11/2024

015-200071702-BF_048_2024-BF

A G E D I

SECTION FONCTIONNEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 65 6583 - Déficit sur opération	- 10 000,00 €
CHAPITRE 65 6542 - Créances éteintes	- 1 000,00 €
CHAPITRE 12 6211 - Personnel	- 1 607,01 €
TOTAL	-12 607,01 €
AUGMENTATION DES DEPENSES	
CHAPITRE 11 6061 - Energies	12 607,00 €
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE 6811	0,01 €
TOTAL	12 607,01 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €
BAISSE DES RECETTES	
CHAPITRE 70 - VENTE DE PRODUITS 70111	- 0,01 €
TOTAL	-0,01 €
HAUSSE DES RECETTES	
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE 777	0,01 €
TOTAL	0,01 €
TOTAL RECETTES	0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
OPERATION 15 - REHABILITATION DES RESEAUX Compte 2031	- 5 000,01 €
TOTAL	-5 000,01 €
AUGMENTATION DES DEPENSES	
OPERATION 10 - STEP Compte 21562	5 000,00 €
CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE 139118	0,01 €
TOTAL	5 000,01 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €
BAISSE DES RECETTES	
CHAPITRE 13 SUBVENTIONS 13118	- 0,01 €
TOTAL	-0,01 €
HAUSSE DES RECETTES	
CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE 28153	0,01 €
TOTAL	0,01 €
TOTAL RECETTES	0,00 €

Date de transmission de l'acte: 07/11/2024

Date de reception de l'AR: 07/11/2024

015-200071702-BF_048_2024-BF

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

 Le Maire,
Gilles CHABRIER 

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 07/11/2024

Date de reception de l'AR: 07/11/2024

015-200071702-BF_048_2024-BF

A G E D I